

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPRENTISSAGE : FRANCE COMPÉTENCES RECOMMANDE UNE RÉDUCTION DE L'ÉCART ENTRE LES NIVEAUX DE PRISE EN CHARGE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE ET LES COÛTS OBSERVÉS

Paris, le 30/06/2022

Le Conseil d'administration de France compétences a voté à une large majorité, lors de sa séance du 30 juin, une délibération recommandant une baisse en deux étapes des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (avec une première baisse, mesurée, au 1^{er} septembre 2022), afin de réduire les écarts constatés entre les « coûts-contrats » (niveaux de prise en charge) versés aux CFA et les coûts réels observés dans les CFA. Cette décision illustre la montée en puissance de France compétences comme autorité de régulation du système de formation professionnelle et d'apprentissage et contribue également à consolider le système issu de la réforme de 2018, qui fait face à des difficultés financières en raison notamment du succès considérable de l'apprentissage et du Compte personnel de formation (CPF).

France compétences a lancé en décembre 2021 une procédure de révision des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC), déterminés par les branches professionnelles, afin de prendre en compte l'analyse des comptabilités analytiques des centres de formation des apprentis (CFA), désormais transmise chaque année à France compétences directement par les CFA. Cette analyse permet de connaître les coûts réels observés dans les CFA, pour chaque certification, éclairant ainsi les branches professionnelles et France compétences.

A la suite de l'exercice de détermination de nouveaux NPEC par les branches professionnelles (CPNE), et constatant le maintien d'écarts importants avec les coûts observés, le Conseil d'administration de France compétences émet des recommandations à certaines branches professionnelles afin de fixer des valeurs définitives sur une partie de leurs NPEC (environ 30% des NPEC), dans l'objectif de réduire cet écart. Il s'agit à la fois de financer les contrats d'apprentissage au bon niveau et de contribuer à garantir la soutenabilité financière du système de formation professionnelle et d'apprentissage.

En effet, il a été constaté un écart moyen de l'ordre de 20% entre les NPEC et les coûts réels des formations en apprentissage. Ces écarts sont très hétérogènes selon les certifications.

Les NPEC initialement déterminés par les branches professionnelles (qui sont déjà conformes pour 70% d'entre eux aux recommandations de France compétences) ainsi que les nouveaux NPEC déterminés suite aux recommandations, aboutiront à une première baisse globale des niveaux de prise en charge, de l'ordre de 5% en moyenne. Pour certaines certifications, un plafond est appliqué, qui représente le coût moyen observé augmenté de 50% (voire de 90% dans certains cas).

Particulièrement attentif à l'évolution des modèles économiques des centres de formation des apprentis et des priorités des branches professionnelles, le Conseil d'administration prévoit de mettre en œuvre une seconde étape de révision des niveaux de prise en charge seulement à l'issue de l'observation des comptabilités analytiques des CFA au titre de l'exercice 2021. Elle pourrait être du même ordre de grandeur que la première baisse, sous réserve des résultats de cette analyse.

France compétences poursuivra son travail partenarial avec les acteurs de l'écosystème pour accompagner cette démarche, afin de trouver les meilleurs équilibres entre la soutenabilité financière du système, la préservation du modèle économique des CFA et la qualité des formations dispensées.

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

